

**COMPTE RENDU REUNION N°3-2021**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE NERCILLAC**  
**DU 26 MARS A 18H A LA MAIRIE**

**PRESENTS** : Mr DUPONT, Mme GORGAS, Mr GALLARD, Mme DELHOUMEAU, Mr JUNG, Mmes DARMAILLAC, DELMON, NEOLIER, MANGEARD, Mrs FUSEAU, LA SOUDIERE, PAILLAT, PONTCHARRAUD.

**Excusés** : Mme RANSON a donné pouvoir à Mme GORGAS, Mr LESPINARD a donné pouvoir à Mr DUPONT.

Mr PONTCHARRAUD a été désigné secrétaire de séance.

**. APPROBATION DU COMPTE RENDU N° 2.2021 DE LA REUNION DU 26.02.2021**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**. GRAND COGNAC : PARTICIPATION A L'ESPACE CITOYEN – CONSEIL DE DEVELOPPEMENT**

Depuis Décembre 2018, le territoire de Grand Cognac bénéficie d'un conseil de développement, l'Espace Citoyen. Composé de citoyens et d'acteurs du territoire, tous volontaires et bénévoles, c'est une instance consultative de l'agglomération, et a pour vocation d'alimenter la réflexion des élus sur des projets d'intérêt public.

Stéphanie DELMON va prendre contact avec Grand Cognac pour de plus amples renseignements.

**. GRAND COGNAC : CIL**

Les élus de Cognac ont voté l'extension du périmètre de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) aux 56 Communes du territoire. La CIL vise à lier la politique locale de l'habitat et la nouvelle attribution du logement social intercommunale.

Grand Cognac sollicite la participation des communes par désignation d'un représentant titulaire et suppléant afin de siéger à la CIL.

Sont désignées : Titulaire : Mme DELHOUMEAU Monique – Suppléante : Mme NEOLIER Martine

**. PREPARATION DU BUDGET 2021 SECTION D'INVESTISSEMENT**

Présentation par Mr le Maire des tableaux récapitulatifs :

- . des dépenses d'investissement Bâtiments et Voirie de 2014 à 2020,
- . des dépenses d'investissement de 2010 à 2020, par numéro d'opération.

Les Adjointes présentent les projets Investissement et Fonctionnement des commissions, dans l'ordre suivant :  
Brigitte GORGAS – Monique DELHOUMEAU – Michel GALLARD – Joël JUNG

Un dossier papier « Préparation du Budget Investissement » est remis à chaque conseiller.

**. GRAND COGNAC : REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPI)**  
**DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES**

Grand Cognac a engagé l'élaboration de son Règlement Local de Publicité Intercommunal.

Le règlement local de publicité (RLP) est un document qui adapte, sur un territoire donné, les règles fixées par le code de l'environnement en matière d'installation de publicités, enseignes et pré-enseignes, afin de mieux les intégrer au paysage.

En 2020, un diagnostic a été réalisé permettant d'identifier les spécificités du territoire en matière d'affichage. Fort des constats dressés et à l'instar du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi, les orientations du futur RLPi doivent être soumises au débat du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal n'a pas d'observation particulière, et décide de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations du règlement local de publicité intercommunal.

Levée de la réunion à 20h15

Le Secrétaire  
Ludovic PONTCHARRAUD

